

Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648
Directeur de la Publication : E. MERCIER
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€
Abonnement : 4€

L'édito

Une période déterminante.

Le Président de la République a fini par choisir sa Première Ministre... vingt-deux jours après le second tour (c'est un record) et alors que Jean Castex avait dit qu'il démissionnerait au lendemain de la réélection d'Emmanuel Macron. Il était temps ! À moins qu'il ne s'agisse, comme pour l'élection présidentielle, d'une stratégie pour éviter tout débat et réduire au maximum le temps de la campagne.

On nous avait promis une personne avec une fibre sociale, écologique et venant de la gauche. Avec le "Macron nouveau", on allait voir ce qu'on allait voir ! C'est donc Elisabeth Borne qui a été choisie. Ministre des transports, ministre de l'écologie et

ministre du travail au cours du quinquennat précédent, elle a brillé dernièrement avec la réforme de l'assurance chômage qui pénalise un grand nombre de demandeurs d'emploi. Son parcours, tant professionnel que politique, montre que Mme Borne a contribué à la privatisation des services publics et à leur ouverture à la concurrence, que ce soit à la SNCF ou à la RATP et qu'elle a mis en œuvre des politiques de régression sociale.

En fait, loin d'un renouveau ou d'une renaissance, c'est une vraie continuité qui est affichée avec cette nomination. On voit bien que le changement de politique économique et sociale ne pourra pas intervenir uniquement par un simple changement de personne.

En ce sens, les élections législatives de juin présentent un enjeu particulièrement important. Pour la première fois sous la Cinquième République, leur résultat n'est pas acquis au

Président nouvellement élu et l'espoir d'un changement de cap renaît avec l'union des forces de gauche actée au lendemain de l'élection présidentielle.

Si la FSU n'a pas vocation à s'engager pour des candidats en particulier, elle entend bien s'impliquer pendant la campagne en avançant ses revendications, en comparant ses demandes avec ce que portent les candidats et en les obligeant à se positionner. C'est aussi dans le sens de cette démarche que nous avons fait le bilan de l'activité des députés sortants du département (lire l'encart 2), tout comme nous interpellons et accepterons de rencontrer les candidats, à l'exception de l'extrême droite.

Pour lutter contre les inégalités et pour la justice sociale, il faudra imposer une toute autre politique économique et sociale. Celle-ci devra passer par des hausses des salaires et des pensions, par le renforcement des services publics au service de l'intérêt général et dans l'immédiat, par la lutte contre les effets de l'inflation. Tous ces sujets, ainsi que la précarité dans la fonction publique sont abordés dans ce bulletin.

Quelque soit le résultat des élections législatives, la mobilisation sera nécessaire pour porter nos revendications et répondre à tout projet régressif. La FSU est prête à s'engager dans les luttes, avec les personnels, pour défendre et obtenir de nouveaux droits.

Aline Pasnon, Emmanuel Mercier
Co-secrétaires départementaux

Dispensé de timbrage BLOIS PPDC

Dépôt : 23.05.2022

A distribuer avant le : 29.05.2022

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

Sommaire :

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Démographie médicale en Région Centre
Les EHPAD en Loir-et-Cher
- Page 3 : Chère Sécu
Le pacte régional de santé
- Page 4 : Revalorisation du SMIC :
quelles conséquences pour les fonctionnaires ?
Comment nous contacter ?

Encart 1 : La Région favorise le privé
Précarité dans la Fonction Publique : la FSU poursuit le combat

Encart 2 : Le bilan des députés de Loir Et Cher

SANTÉ EN LOIR-ET-CHER : LA FSU ENGAGÉE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTEMENT MÉDICALE.

Une grande partie de ce numéro est consacrée aux politiques de santé et à la démographie médicale dans notre département. La FSU prend toute sa place dans les différentes instances, au niveau régional au sein du CESER et au niveau départemental au sein du CDCA.

Retrouvez l'engagement de la FSU en lisant les pages 2 et 3 de ce numéro.

Démographie médicale en région Centre et en Loir-et-Cher.

L'action continue de la FSU au CESER et au CDCA

Au sein du Comité Économique Social et Environnemental de la Région Centre (CESER) et au sein du Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA41), la FSU œuvre et intervient maintenant depuis de longues années pour enrayer une désertification médicale qui frappe durement la région et plus encore le département.

Il aura fallu attendre qu'environ 20% des habitants de la région ne disposent plus de médecin traitant et que de manière générale l'accès aux soins soit devenu très souvent d'une difficulté extrême pour qu'un changement de cap se dessine.

Le vote, le 25 février dernier, du « Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre Val de Loire » par le Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire marque une nouvelle étape très positive. Il s'appuie sur un diagnostic établi et enrichi depuis plusieurs années par le CESER et conclut sur une série d'engagements « pour l'accroissement et la qualité des formations paramédicales ». Le Conseil Régional, avec l'ensemble des collectivités partenaires (dont le Conseil Départemental de Loir-et-Cher) et le CESR, demandent à l'Etat de décider 6 mesures « Pour

l'accroissement du nombre de médecins formés en Centre-Val de Loire ».

Parmi ces 6 mesures, la demande de création de 200 places supplémentaires de formation de médecins et celle de décider l'universitarisation du CHR d'Orléans constituent des enjeux majeurs.

À ces exigences s'ajoutent des demandes plus « techniques » pour répondre à court terme aux difficultés grandissantes d'accès aux soins.

Dire qu'il était plus qu'urgent d'agir relève de l'euphémisme. Jusque très récemment, politiques au pouvoir et ordre des médecins réunis expliquaient encore que la pénurie de personnels de santé et notamment de médecins n'étaient qu'un problème de (mauvaise) répartition !!

Dorénavant, plus personne ne conteste la nécessité absolue de recruter et former en plus grand nombre les personnels de santé et plus particulièrement les médecins.

Les échanges menés sur l'impulsion de la FSU au sein du CDCA 41 (commission démographie médicale) confirment cette nécessité.

« 75% des habitants en Loir-et-Cher sont désormais en zone d'intervention

prioritaire et 19% en zone d'action complémentaire soit 94% de la population en zone sous dense ». En français courant, cela signifie que la quasi-totalité du département souffre d'un manque cruel de généralistes. Il a été aussi rappelé les informations diffusées par l'atlas du CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins). Il en ressort que le Loir-et-Cher a vu « sa densité de médecins généralistes baisser de 2,6% de 2019 à 2020 et de 18,4% sur dix années, celle des médecins spécialistes suit la même courbe - 3,70% sur an, - 9,90% sur 10 ans ». Il a été souligné que la situation continue de se détériorer malgré toutes les tentatives, le plus souvent louables, pour accroître l'attractivité en favorisant matériellement et financièrement l'installation des personnels médicaux très souvent pillés dans d'autres pays, en favorisant comme pour les Kinés un accès direct aux soins, même en développant la télé médecine, et même en développant des postes d'infirmières de pratiques avancées.

Toutes ces « solutions », dont certaines mettent de plus les territoires en concurrence, ne peuvent évidemment pas « inventer » des professionnels qui n'existent pas en nombre suffisant !

Les EHPAD en Loir-et-Cher

Contribution de la FSU (D. Nonnet) au travaux du CDCA.

Avec la publication du livre de Victor Castanet « Les fossoyeurs » le groupe ORPEA a récemment été montré du doigt pour maltraitance de ses résidents. Le 1er mars dernier, dans l'émission "Cash investigation" les pratiques du groupe Korian visant à réduire au maximum les coûts générés par la prise en charge de ses résidents ont été clairement établies. Ces informations ont libéré la parole des personnels, de cadres, voire d'anciens directeurs d'établissements.

Le scandale n'est pas nouveau de voir les EHPAD privés à but lucratif faire des profits indus au détriment des résidents, maltraités de façon éhontée.

Ces scandales touchent en premier lieu les entreprises privées qui recherchent le profit et la rémunération la plus importante possible des actionnaires. Les moyens trop limités alloués aux établissements publics et associatifs génèrent aussi carences et maltraitances.

Face à ces nouvelles révélations et à ces situations, le gouvernement annonce qu'il va faire preuve de la plus grande sévérité, diligenter une enquête, voire créer des postes.

Comment y croire alors que, depuis plus de 20 ans, des personnels, des professionnels, des organisations syndicales, des associations, alertent sur la situation des EHPAD, en soulignant combien les conditions de travail imposées aux agents ont des conséquences directes sur la vie des résidents.

Le 30 janvier 2018, toutes les organisations syndicales des secteurs des EHPAD et de l'aide à domicile appelaient à une journée de grève et d'action. Les organisations de retraité-e-s appelaient à soutenir ces initiatives et à participer aux manifestations.

Cette action d'ampleur et les multiples initiatives qui se sont succédées depuis n'ont pas conduit le gouvernement à

modifier la politique suivie. L'abandon de la « Loi Grand Âge et Autonomie » en septembre 2021 a bien montré les limites des engagements des pouvoirs publics concernant ces questions. Il fallait que le secteur pèse le moins possible dans les budgets publics et soit rentable pour les "investisseurs".

Après la carence des enquêtes menées par les agences de notation et par les ARS, nous sommes d'abord amenés à poser aux autorités et aux financeurs les questions suivantes :

En Loir et Cher, combien d'établissements relèvent du secteur privé lucratif ? Quel nombre et quels types de contrôles ont été menés dans les 76 maisons de retraites dont 52 EHPAD ces dernières années ? Ces contrôles ont-ils mis en évidence des situations de maltraitance, de mauvaise gestion, de souffrance des résidents ou des personnels soignants et accompagnants ?

(Suite page 3) ●●●

Chère Sécu...

On ne peut pas parler du système de santé sans aborder la Sécurité Sociale. En effet, elle en est la pierre angulaire et continue, bon gré mal gré, à nous permettre de bénéficier des soins en fonction de nos besoins, tout en contribuant en fonction de nos moyens...

Trop chère pour les libéraux, elle permet pourtant à la France d'être le pays de l'OCDE où les restes à charge sont les plus faibles. C'est aussi notre chère Sécu qui a permis d'allonger notre espérance de vie et de faire progresser la médecine...

Trop chère, vraiment ?

••• (Suite de la page 2)

- Si oui quelles suites y ont été données ?

Concernant les personnels :

- Quelle est leur répartition dans chaque type d'établissement : cadres, soignants, sociaux, d'animation, techniques ainsi que leur quota pour 10 résidents ?

Nous considérons ensuite que des mesures concrètes pour financer correctement et développer un secteur public dans le cadre d'un grand Service public de l'autonomie doivent être d'urgence engagées ce qui évitera d'ouvrir le « marché de l'or gris » aux capitaux avides de rendements financiers.

Globalement en France, il serait nécessaire de recruter 200 000 personnels dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile, bien formés et bien rémunérés. Il faut une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale dans le cadre d'un service public de l'autonomie et une diminution sensible du reste à charge concernant les frais d'hébergement.

Pour l'ensemble des EHPAD, il faut des contrôles par des services administratifs indépendants des entreprises et des professionnels. Il faut également assurer partout une gestion démocratique.

Quelles propositions, interventions, actions, sont ou vont être engagées pour promouvoir ces demandes et tendre vers la présence effective d'un personnel soignant pour un résident dans chaque établissement de notre département ?

Vivre mieux dans la dignité et le respect, c'est un objectif de santé publique que nous défendons régulièrement.

Face aux derniers scandales, nous ne pouvons plus nous contenter de vagues promesses...

Le pacte régional de santé dans ses grandes lignes

Un pacte de cette nature engage à la fois, d'un côté, l'Etat et de l'autre la Région et les Conseils Départementaux appuyés par le CESER.

Trois demandes essentielles sont adressées à l'Etat

- *Accroissement du nombre de médecins formés en région Centre* : il s'agit de décider de la création de 200 places supplémentaires/an de formation de médecins et de décider de « l'universitarisation » du CHR d'Orléans avec une augmentation du nombre d'internes sur l'ensemble des hôpitaux de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Orléans et Montargis.

- *Répondre, à court terme, aux difficultés d'accès aux soins* : il s'agit de reconnaître à la région Centre un « statut » d'espace d'expérimentation.

En développant notamment la VAE et les passerelles d'agent vers aide-soignant et d'aide-soignant vers infirmier, mais aussi en favorisant la venue d'étudiants vers les formations médicales.

En permettant également un accès direct des patients aux masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, podologues...

- *Renforcer l'attractivité du territoire régional* : il s'agit ici de mobiliser les collectivités locales (intercommunalités, conseils départementaux) pour soutenir l'accueil et l'hébergement des étudiants en santé.

L'objectif est d'assouplir les conditions de financement des structures permettant aux professionnels de santé de travailler ensemble.

Il est aussi de développer (de doubler) le nombre de médecins salariés par le GIP pro santé dans 50 centres de santé (objectif de 300 médecins salariés à l'horizon 2028).

L'ensemble des mesures est contenu dans un « plan régional d'attractivité » doté de crédits spécifiques.

La région s'engage de son côté

- *Accroissement et qualité des formations paramédicales*

En programmant les investissements pour étendre et moderniser les établissements formant les infirmiers, en augmentant les fonctions de masseurs-kinésithérapeutes et en portant à 1456 (dès 2022) puis 1625 (en 2025) le nombre de places en écoles d'infirmiers.

D'autres mesures, formations d'aides-soignants et d'agents des services hospitaliers, prise en charge des frais de déplacements des stagiaires... sont au programme.

Il faut aussi souligner l'augmentation (+ 50 par an) du volume de formation pour les infirmiers en pratique avancée (IPA).

- *Pour avoir la place et les moyens de l'hôpital public*

En assurant aux hôpitaux publics un financement et l'affectation de médecins pour répondre à l'ensemble des besoins attendus en proximité et en lien avec la médecine de ville.

En octroyant les moyens nécessaires aux autres hospitaliers pour retrouver une capacité à recruter.

En réinterrogeant la question de la tarification à l'activité.

Un comité de suivi régional

C'est la proposition faite par la Région Centre pour associer l'Etat (Agence régionale de Santé), la Région, le CESER, les présidents d'université, les écoles de formation, les collectivités et la fédération hospitalière à la mise en place, l'application et le suivi de ce plan ambitieux mais surtout vital en matière de santé publique.



Designed by rawpixel.com / Freepik

Revalorisation du SMIC : quelles conséquences pour les fonctionnaires ?

En France, un dispositif de revalorisation automatique inscrit dans la loi garantit une progression du SMIC au moins égale à celle de l'inflation.

Selon les résultats définitifs de l'indice des prix à la consommation publiés par l'INSEE, entre novembre 2021 et mars 2022, l'inflation s'établit à 2,65%.

Au 1er mai 2022 le SMIC est donc passé de 1 603,12€ brut à 1 645,58€ brut par mois, soit une augmentation brute de 42,45€, pour toute personne travaillant à temps plein.

Au regard de l'inflation et de la revalorisation du SMIC, le minimum de traitement dans la Fonction Publique a également été revalorisé. Jusqu'en avril 2022, ce minimum correspondait à l'indice majoré 343.

À compter du 1er mai 2022, il est porté à l'indice majoré 352, soit une progression de 9 points d'indice majoré.

Le minimum de traitement de la fonction publique s'établit donc à 1 649,48 € brut mensuel pour tout agent travaillant à plein temps.

À compter du 1er mai, les agents occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 343 percevront le traitement afférent à l'indice majoré 352 (indice brut 382).

Si les grilles indiciaires ne sont pas modifiées en profondeur, cela aura pour conséquence de « tirer les carrières des agents vers le bas ».

En effet, pour le moment seuls les pieds de grille ont été modifiés pour faire correspondre les premiers échelons au minimum de traitement dans la fonction publique.

Pour les agents relevant de la grille C1, cela correspond à une augmentation de 2 points d'indice au bout de 9 ans, soit 7,44€ !!! C'est tout simplement inadmissible !

Pour les AESH, accompagnant les élèves en situation de handicap dans les écoles, collèges et lycées, cela va se traduire par la « fusion » des deux premiers niveaux de la grille, à trois

points seulement du troisième niveau. **Pour ces personnels, on assiste au troisième réajustement du pied de grille en seulement 7 mois !!!** Si cette revalorisation du SMIC n'a pas d'incidence directe sur les grilles indiciaires des agents de catégorie A, il n'en demeure pas moins qu'on observe un rapprochement des rémunérations des débuts de carrière vers le SMIC. Comment s'étonner, alors, de la crise du recrutement chez les enseignants ?

Pour la FSU, la question salariale et celle du pouvoir d'achat sont au cœur des revendications depuis de nombreuses années.

Si grâce au PCR des avancées notables sont à souligner, il reste des combats à mener. Celui du dégel de la valeur du point d'indice en est un. Celui de la refonte des grilles indiciaires les plus basses en est un autre.

U. ENGAGÉ-ES
F.S.U. AU QUOTIDIEN



**UNE INFLATION RECORD DEPUIS 5 ANS...
UN POINT D'INDICE QUI N'AUGMENTE PAS...
DÉGEL ET RATTRAPAGE : UNE URGENCE !**



SNUipp - FSU

Par téléphone : 02 54 42 28 30
02 54 42 03 83

Par email : snu41@snuipp.fr
lundi-mardi-jeudi-vendredi
8H30-12H15/13H30-17H30
mercredi : 8H30-12H00

Aline Pasnon-Virginie Grospar
Véronique Lafarcinade
Marine Naissant-Lucile Coelho
Carole Gagnier-Marion Boujot
Julien Rousselot-Frédéric Besnard

COMMENT NOUS CONTACTER ?

snes snep
fsu

Par email :
snes41@orleans.snes.edu
(plus rapide pour toute
question urgente)

Par téléphone : 02 54 45 21 04
Permanence le jeudi,
selon actualité

Accueil possible à la section
sur rendez-vous,
Rencontres individuelles
ou collectives
dans votre établissement

Odile Mothet - Aurélia Stedrasky
Cathy Tessier

SNU.EP
F.S.U.

Stéphane Leroy

Par mail :
stephane.leroy.snuép@gmail.com
06 52 28 85 28

François Murail

Par mail :
murailfrancois@gmail.com
06 51 26 61 80

F
SNASUB
U

Marie Merlet

06 71 03 03 59
mmerlet.fsu41@gmail.com
snasub.fsu.orleans-tours@snasub.fr

U. ENGAGÉ-ES
F.S.U. AU QUOTIDIEN

Enseignement professionnel : La Région favorise le privé hors contrat !

Lors de la commission permanente du 8 avril 2022, le Président du Conseil Régional a décidé, malgré l'opposition de ses alliés dans la majorité, mais avec le soutien de la droite et de l'extrême droite¹, de financer à hauteur de 300 000€ l'école de production de Salbris « Maurice Leroux ».

Cette école, ouverte à la rentrée 2021 est une école privée hors contrat, financée par des fondations d'entreprises privées (Fondation Total énergies, Fondation Air Liquide, Fondation Saint Gobain, Fondation Crédit Agricole, etc.). Elle accueille actuellement 15 élèves.

Le projet de ces écoles de production est de proposer une formation professionnelle à des jeunes, et ceci gratuitement. Jusque là, cela pourrait s'appeler un lycée professionnel public. Mais l'originalité, c'est que les entreprises financent la formation par des commandes qu'elles passent à l'école et qui sont réalisées par les élèves en formation.

Autrement dit, les élèves produisent pour des entreprises, qui revendent ensuite les produits, et cela sans rémunération !

Notons que cela peut ponctuellement exister dans les lycées professionnels et technologiques, mais que ce n'est ni un mode de financement des formations, ni une doctrine pédagogique. La plupart du temps, il s'agit de valider un projet de fin d'étude, comme en BTS, par exemple.

Sous couvert de proposer une solution à des jeunes en rupture scolaire, il s'agit en fait d'un projet particulièrement réactionnaire, qui considère que seules les entreprises peuvent former les travailleurs.

En outre, les formations proposées répondent aux besoins immédiats des entreprises, sur un modèle adéquationniste qui en réalité n'est pas une solution à long terme pour l'emploi. Ce n'est pas un hasard si l'ouverture de cette école est soutenue par le maire de Salbris, Alexandre Avril, longtemps proche et fidèle de Guillaume Peltier. François Bonneau justifie quant à lui l'ouverture de cette école au nom de l'innovation pédagogique... On appréciera sa définition de l'innovation...

Comment un financement d'une telle école, hors contrat, par la Région est-il possible ?

La réponse est à chercher dans la loi « Pour la liberté de choisir son avenir

professionnel » de 2018, qui a engagé la libéralisation de la formation professionnelle. Outre le développement à outrance de l'apprentissage, elle permet de développer ce type d'école qui, en plus de subventions publiques peuvent également bénéficier de la taxe d'apprentissage. Par ce financement, la Région finance une fois de plus une structure de formation professionnelle privée. Ajouté à son soutien sans faille en faveur de l'apprentissage et de ces CFA en très grande majorité privés, l'argent public du conseil Régional sert une fois de plus à la privatisation de l'enseignement professionnel.

1- Les groupes « Communiste et Républicain » et « Écologie et Solidarité » ont voté contre cette subvention.



Précarité dans la Fonction Publique La FSU poursuit le combat.

La FSU poursuit sa lutte contre la précarité dans la Fonction publique. Aujourd'hui, un-e agent-e sur cinq n'est toujours pas

titulaire : contractuel-les de droit public, de droit privé ou fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recruté-es sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat comme par exemple les AESH.

Ce sont des personnes à qui l'administration impose des temps partiels et des salaires souvent plus faibles que ceux des fonctionnaires. Cette situation touche plus particulièrement les femmes et les jeunes.

C'est pour dénoncer cette situation, revendiquer un plan de titularisation et de résorption de la précarité que la FSU rassemblera le 25 mai des délégations d'agent-es contractuel-les de tous les secteurs de la Fonction publique.

Il s'agira d'échanger sur les conséquences de la Loi de

Transformation de la Fonction Publique et des multiples dérogations qu'elle a ouvertes pour faciliter le recours à l'emploi contractuel en lieu et place de l'affectation de titulaires, notamment sur la situation des personnels et des collectifs de travail. Une discussion portera également sur les mesures intermédiaires à défendre pour améliorer les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des agent-es sous contrats.

Un rassemblement sera organisé pour exprimer nos revendications, depuis le refus de la précarité, en passant par la reconnaissance de notre travail, des conditions de recrutement et d'évolutions professionnelles, jusqu'à l'exigence de la titularisation.

A l'approche des élections législatives, la FSU contactera les partis politiques pour qu'ils viennent exposer, lors de ce rassemblement, leur programme sur cette question.

Avant les législatives... Le bilan des députés du département.

Le Loir-et-Cher compte trois circonscriptions et envoie donc trois députés à l'Assemblée Nationale. Du moins théoriquement, car depuis environ un an, suite à la démission de Stéphane Baudu, suppléant de Marc Fesneau, seuls deux sièges sont pourvus. En effet, la démission de M. Baudu moins d'un an avant la fin du mandat fait qu'aucune élection partielle n'a été convoquée. Par la date choisie pour démissionner, on ne peut que s'interroger sur l'engagement réel de M. Baudu dans ses fonctions et sur son sens de la démocratie. Restent donc Messieurs Brindeau et Peltier, respectivement élus sur les circonscriptions de Vendôme et de Romorantin.

Pascal Brindeau, membre du groupe UDI et indépendants sait masquer ses



réelles intentions derrière des discours qui peuvent parfois paraître favorables. Ainsi, il a pu lui arriver d'intervenir pour reconnaître l'importance du travail des AESH et réclamer plus de moyens pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. De même, il est intervenu au moment du vote du budget pour réclamer une revalorisation des salaires et des carrières des enseignants (sans parler des autres catégories de personnels...). Mais ces interventions ne doivent pas masquer les conséquences de ses autres votes ou prises de positions. Ainsi, s'il vote contre le projet de loi de finances 2022, c'est pour signaler que celui-ci ne va pas assez loin dans les suppressions de postes, ni dans la réduction des dépenses publiques. De même, lors de l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique, s'il est intervenu contre les modifications des compétences des CAP et la fusion des CT et des CHSCT, il a néanmoins voté pour l'ensemble de la loi de transformation de la fonction publique, après s'être abstenu en première lecture.

Enfin, même s'il n'a pas voté la loi Rhilac, il l'a soutenue dans l'hémicycle.

Guillaume Peltier est quant à lui obnubilé par la question migratoire et celle de l'islam. Il y a quelques années, il avait même initié une pétition demandant la fin de l'enseignement de la langue arabe dans les collèges et les lycées au prétexte qu'il faisait le lit du fondamentalisme ! Il a toujours été en faveur du rapprochement des droites et de l'extrême droite, ce qui est confirmé par son ralliement à Éric Zemmour lors de l'élection présidentielle. Une sorte de retour au bercail pour celui qui a commencé son engagement politique au FNJ. Son mandat de député est surtout marqué par ses absences à l'assemblée.

Enfin, Marc Fesneau, tout comme Stéphane Baudu son suppléant démissionnaire, a soutenu sans réserve la politique menée par le gouvernement depuis cinq ans. Ils ont donc grandement participé à l'accroissement des inégalités, à l'affaiblissement des services publics et au recul de la démocratie sociale. Ils sont entièrement comptables de la politique menée depuis cinq ans.

La manipulation démocratique de M. Baudu qui a consisté à démissionner en sachant qu'aucune élection partielle ne pourrait être organisée est à l'image du mépris démocratique affiché par la majorité sortante.

À l'occasion des élections législatives, la FSU n'a pas pour vocation de donner de consigne de vote. Néanmoins, elle souhaite peser pour qu'un réel débat démocratique ait lieu afin que les citoyennes et les citoyens puissent se déterminer de façon éclairée. C'est pourquoi elle interpellera les candidats et exposera en regard ses propositions pour les services publics et les agents.

Élections législatives : une lueur d'espoir.

Lors de la réunion de son conseil national les 17 et 18 mai, la FSU a fait un premier bilan de la séquence électorale. Elle a fait le constat que l'élection présidentielle a aussi été caractérisée par la manifestation d'une volonté de rupture avec le libéralisme et les politiques écocides et a rassemblé une partie de la population, en particulier la jeunesse et les quartiers populaires. L'accord électoral conclu entre les principales forces de gauche dans la perspective des élections législatives est de nature à amplifier cette dynamique.

Elle ré-ouvre également le jeu politique et permet d'envisager que le programme de régression sociale porté par Emmanuel Macron ne soit pas une fatalité malgré sa réélection comme Président. De fait, cela redonne espoir dans la capacité du mouvement social à construire le rapport de forces nécessaire.

Au vu de cet enjeu considérable, la FSU appelle à aller voter massivement à l'élection législative. Elle appelle à battre inconditionnellement l'extrême droite, mais aussi à rejeter massivement les forces portant les politiques néolibérales qui ont contribué à diffuser et à favoriser la progression de ces idées.

Dans tous les cas, la FSU et ses syndicats nationaux poursuivront leur travail d'information et de mobilisations pour porter leurs revendications, notamment sur les urgences incontournables : revalorisations des pensions et des salaires, investissements dans les services publics, abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et rétablissement de toutes les compétences des CAP, des CT et des CHSCT, retraites, égalité femmes-hommes, à commencer par l'égalité salariale.

La FSU sera prête, dans un cadre unitaire, à organiser rapidement les mobilisations nécessaires en réponse à tout projet régressif qui pourrait être porté avant, mais surtout après les élections législatives.